



Contrat de travail illegal

Par **cfo**, le **04/02/2010** à **16:13**

Bonjour, rnrnJe suis sur le point de signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise mais certaines modalités me paraissent assez douteuses. rnEn effet, il semblerait que ce contrat ne soit pas avec un temps de travail hebdomadaire , c'est à dire aux 35, 37 ou 39h, mais un contrat jour forfaitaire qui est normalement un contrat pour des cadres. rnrnEst t il possible d'adapter ce type de contrat à de l'apprentissage, tout en sachant qu'une journée de travail pour durer entre 7 et 11h et qu'au point de vue rémunération cela reviendrait au meme. rnrnEn vous remerciant par avance. rnrnCordialement,